

Province de Québec
MRC Nicolet-Yamaska
Municipalité de Grand-Saint-Esprit

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Grand-Saint-Esprit tenue le **1 mars 2021** à 20h00 à la salle municipale.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Francois St-Germain
Siège #2 - Philippe Gras
Siège #3 - Pascal Desrochers
Siège #4 - Sylvain Laroche
Siège #6 - Roxanne Bathalon

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - Poste Vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Julien Boudreault.
M. Frédérick Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire le déclare la séance ouverte.

2021-03-027

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour du 1 mars 2021, à 20h00.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Séance ordinaire du 1 février 2021

4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX

4.1 - Comptes du mois de février et suivi financiers

4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - AFFAIRES COURANTES

6.1 - Contrôle biologique des mouches noires

6.2 - Clignotant vert pour pompiers volontaires

6.3 - Remboursement des dépenses des salles de bains

6.4 - Demande de dérogation mineure 2021-001

7 - VARIA

7.1 - Demande au fond Agri-Esprit

8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

9 - CORRESPONDANCE

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour est approuvé sur motion de Philippe Gras, appuyé par Roxanne Bathalon et adopté unanimement.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2021-03-028

3.1 - Séance ordinaire du 1 février 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance. Le directeur général fait un résumé du procès-verbal.

Il est proposé par Sylvain Laroche et appuyé par Pascal Desrochers d'adopter le procès-verbal de cette séance ordinaire. Copie disponible au public.

ADOPTÉE

4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX

2021-03-029

4.1 - Comptes du mois de février et suivi financiers

33 HYDRO-QUEBEC			
202100027 (I)	4533	2021-02-16 Fact. 686502492432	668,09 \$
202100031 (I)	4537	2021-02-25 Fact. 620802346728	1 028,83 \$
1 696,92 \$			
48 CENTRE BUREAUTIQUE			
202100021 (I)	4527	2021-02-02 Fact. 95004	106,43 \$
106,43 \$			
57 MRC NICOLET-YAMASKA			
202100033 (I)	4539	2021-02-25 Fact. 504	14 466,19 \$
14 466,19 \$			
59 SOCIETE D'ASSURANCE			
202100028 (I)	4534	2021-02-16 Avis 03600 67611 28769 3	301,87 \$
301,87 \$			
72 INFOTECH			
202100022 (I)	4528	2021-02-02 Fact. 202100992	4 656,49 \$
9 312,98 \$			
122 Le Sagittaire			
202100035 (I)	4541	2021-02-25 Fact. 180314	398,09 \$
398,09 \$			
131 Eurofins Environex			
202100023 (I)	4529	2021-02-02 Fact. 644006	296,92 \$
296,92 \$			
135 RIGIDBNY			
202100024 (I)	4530	2021-02-02 Vidange Janvier 2021	5 804,16 \$
202100037 (I)	4543	2021-02-25 Cotisation mars	2 902,08 \$
8 706,24 \$			
247 SOGETEL INC			
202100029 (I)	4535	2021-02-16 Communication janvier	117,03 \$
117,03 \$			
267 ADMQ			
202100025 (I)	4531	2021-02-02 Fact. 22584	672,61 \$
672,61 \$			
279 MUNICIPALITE SAINTE-			
202100038 (I)	4544	2021-02-25 Fact. 202107563	390,00 \$
390,00 \$			

405 BEAUDRY ET MORIN INC.			
202100026 (I)	4532	2021-02-02 Fact. 239383	347,51 \$
347,51 \$			
423 VISA DESJARDINS			
202100040 (I)	4546	2021-02-25 Achat février	546,73 \$
546,73 \$			
522 CHEM ACTION			
202100041 (I)	4547	2021-02-25 Fact. 66706	2 777,23 \$
2 777,23 \$			
532 JEAN CARON & FILS INC			
202100042 (I)	4548	2021-02-25 Fact. 18795	121,87 \$
121,87 \$			
682 Avensys Solutions			
202100043 (I)	4549	2021-02-25 Fact. 102401	620,87 \$
620,87 \$			
710 COVILEM INC			
202100030 (I)	4536	2021-02-16 Fact. FC00055136	98,12 \$
98,12 \$			
730 ADN communication			
202100044 (I)	4550	2021-02-25 Fact. 32533	907,22 \$
907,22 \$			
746 Hamel Propane			
202100045 (I)	4551	2021-02-25 Fct. 6037606	342,52 \$
342,52 \$			

Il est proposé par Philippe Gras et appuyé de François St-Germain d'autoriser le directeur général à faire le paiement des comptes.

ADOPTÉE

4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant

Le maire fait état des travaux qui ont été effectués durant le dernier mois et ceux à faire durant le mois à venir.

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue avant le conseil

6 - AFFAIRES COURANTES

2021-03-030

6.1 - Contrôle biologique des mouches noires

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Saint-Léonard d'Aston s'est retiré du programme de contrôle biologique des mouches noires ;

CONSIDÉRANT Que la Mrc à procéder à un nouvel appel d'offre pour la desserte des autres municipalités participantes;

ATTENDU QUE Les coûts sont plus élevés que ceux initialement prévus au budget;

Il est proposé par Roxanne Bathalon et appuyé par Sylvain Laroche que la municipalité désire procéder au contrôle biologique des mouches noires pour un montant de 9 269\$.

2021-03-031

6.2 - Clignotant vert pour pompiers volontaires

Étant donné qu'il est souhaitable de diminuer le temps de réponse des services d'urgence;

Étant donné que nos pompiers doivent parfois franchir de longues distances avec leurs véhicules personnels pour se rendre sur les lieux d'une intervention et qu'un gyrophare vert permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles sur une longue portée, spécialement le soir et la nuit;

Étant donné que le règlement sur le feu vert clignotant permettra à un pompier, répondant à un appel d'urgence d'un service de sécurité incendie, d'utiliser ce type de feu sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence à compter du 1er avril 2021;

Étant donné que le pompier devra avoir suivi une formation de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) portant sur les règles d'utilisation d'un feu vert clignotant;

Étant donné que le pompier devra avoir obtenu une recommandation écrite favorable de l'autorité municipale responsable du SSI;

Étant donné que le pompier doit détenir un permis de conduire qui ne doit pas avoir été sanctionné en raison de l'accumulation de points d'inaptitude ou d'une déclaration de culpabilité à une infraction criminelle en relation avec la conduite d'un véhicule, dans les deux(2) années précédant sa demande;

Il est proposé par Philippe Gras et appuyé de Pascal Desrochers de permettre aux pompiers de la régie de Grand-Saint-Esprit / Sainte-Monique d'utiliser le gyrophare vert sur son territoire.

2021-03-032 6.3 - Remboursement des dépenses des salles de bains

Il est proposé par Philippe Gras et appuyé de Sylvain Laroche de rembourser les dépenses engagées par l'inspecteur municipal pour la rénovation des salles de bains pour un montant de 4883.70\$.

2021-03-033 6.4 - Demande de dérogation mineure 2021-001

CONSIDÉRANT La demande de dérogation mineure #2021-001 de Monsieur Steeve Beauchemin;

CONSIDÉRANT L'analyse favorable du comité consultatif d'urbanisme ayant eu lieu le 23 février;

CONSIDÉRANT Que le demandeur s'engage à retirer ses conteneurs maritimes une fois la construction terminée;

CONSIDÉRANT Que le bâtiment est très loin de la route et qu'aucun voisin n'est impacté par le projet;

Il est proposé par Pascal Desrochers et appuyé de François St-Germain d'autoriser la dérogation mineure 2021-001 pour permettre la forme de dôme et en excéder la superficie et la hauteur permise au règlement.

7 - VARIA

2021-03-034 7.1 - Demande au fond Agri-Esprit

Il est proposé par Philippe Gras et appuyé de Roxanne Bathalon de déposer une demande dans le programme Agri-Esprit pour le bâtiment des loisirs.

8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions provenant du public ont été répondues séance tenante.

9 - CORRESPONDANCE

Le directeur général résume la correspondance du mois aux élus.

2021-03-035 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Ayant épuisé les sujets mis à l'ordre du jour, Roxanne Bathalon propose de lever la séance à 20.13 hrs.

ADOPTÉE

Julien Boudreault, maire

Frédéric Marcotte, d.g. et sec-très.

Je, Julien Boudreault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Julien Boudreault, maire